**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance

nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 39 (1951)

**Heft:** 783

**Artikel:** Portraits de femmes : Jeanne de France

Autor: Noger, Marie / Sainte-Jeanne de France (Soeur)

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-267301

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 02.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

une Ecole sociale et une Ecole de gardes-malades réputées, il serait opportun d'exiger pour des postes délicats, la préparation adé-quate. Il y a croyons-nous des tâches où la bome volonté ne suffit pas.

#### Pourquoi ne pas fixer par une loi la proportion du personnel féminin?

On nous répondra peut-être que nous voilà tout d'un coup bien pédantes et que pour s'occuper des enfants orphelins, abandonnés, maltraités, malheureux, il faut surtout les aimer et s'intéresser à eux.

Certes, voilà une condition essentielle de diviseite deux compand de travail et c'est.

et s'intéresser à eux.

Certes, voilà une condition essentielle de réussite dans ce genre de travail et c'est bien pourquoi nous aurions voulu que fût fixée, à la protection des mineurs et chez le tuteur général, la proportion de femmes qui y seraient employées. Par tempérament, elles sont les mieux qualifiées pour s'occuper des enfants — ne nous le répète-t-on pas à l'envi?

— Il semble donc que les services officiels chargés de l'enfance devraient être composés d'un nombre égal d'hommes et de femmes, proportion établie dans la famille, si je ne m'abuse?

#### Parce que sommes ni électrices, ni éligibles

ni éligibles

Des mesures aussi logiques et aussi simples aurait élé prises tout naturellement, on s'en doute, si des femmes avaient pu siéger, à titre de député, dans les commissions qui se sont occupées de cette réforme de la protection de l'enfance. Sur un tel sujet, la population entière unanime, il n'est pas question d'opinions politiques, de partis, de confessions: nous voulons pour ces enfants la garantie d'un traitement judicieux et l'Opinion publique est d'accord. Mais pour aboutir, il nous faudrait être électrices et éligibles. On en revient toujours là. Et c'est bien pour cela que notre journal existe et que, plus que jamais il doit continuer son travail.

A.W.G.

## Les femmes dans les commissions

Mlle Fonjallaz, présidente de la Fédération vaudoise des Unions de femmes, a été nommée membre de la commission extraparlementaire chargée de préparer la révision de la loi vau-doise sur le travail.

Mme E. Wegmann, Neuchâtel, a été nom-mée membre de la commission fédérale contre la tuberculose bovine.

Mmes E. Carrard, Lausanne, et A. Blumer-Nenninger, Berne, participeront dorénavant aux travaux de la Butyra (Centrale suisse du ravitaillement en beurre) à titre consul-

Mme Krayenbuhl- Gubser, présidente de l'Union des sociétés féminines lausannoises, Mme Sidi Charmey, à Cully, font partie de la commission consultative pour le problème du logement.

### Nomination

Mile Marguerite Michod, fille de Mme M. Michod-Grandchamp, inspectrice cantonale de l'enseignement ménager, a été nommée mai-tresse spéciale secondaire pour l'enseignement ménager aux Ecoles normales et au Gymnase des jeunes filles de Lausanne.

Nos félicitations.

## CONCERTS

Dans l'ancienne maison du soldat qui sert maintenant de chapelle à une des paroisses périphériques de la ville, une foule recaeillie se rassemble pour le concert annuel du chœur paroissial, le premier dimanche de l'avent. Le chœur, hommes et femmes, est en place — qui en est le directeur ? Tout simplement sa fondatrice, l'épouse du pasteur. Sans pré-tention, mais d'une baguette énergique, elle dirige son ensemble qui lui obéit avec joie; M. le pasteur lui-même, se trouve dans les rangs des chanteurs.

\* \* \*

Dans une de nos plus vieilles églises de la région, la Blanghe Eglise de la Neuveville, basilique du l'Xe siècle, dont le chœur et les murs sont ornés de fresques primitives, le chœur d'église également a convièles paroissiens à un concert spirituel.

Là aussi, c'est une femme, Mme Perret-Wyss, qui tient la baguette de chef d'une main de maître. Sous sa direction ferme et souriante, le chœur, dont les voix d'hommes et de femmes sont bien équilibrées, exécute avec précision et souplesse des chorals de Bach et la Messe en sol majeur de Schubert. Enthousiaste et docile, il suit son chef dans toutes les finesses de l'œuvre. Tout à coup, dans la messe de Schubert, la directrice se tourne vers l'auditoire : cantatrice a coup, dans la messe de Schubert, la direc-trice se tourne vers l'auditoire: cantatrice de valeur, elle chante elle-même les solis de soprano, puis prestement reprend la ba-guette de direction; ou bien, elle descend de l'estrade et prend rang parmi les solistes pour les duo et trio.

Comme on n'avait pas les moyens de se

Comme on n'avait pas les moyens de se payer un orchestre, c'est encore à une bonne volonté féminine qu'on fit appel : Mlle Emilie Gross, pianiste, se chargea de tout l'accompagnement et soutint chœurs et solis, d'une technique sûre, guidée par un sens musical fort apprécié. Le chœur final de ce concert, le Tollite hostias de Saint-Saens, chanté par cœur, retentit sous les anciennes voûtes avec une force et un brillant digne d'une chorale de grande ville. grande ville.

Dans le vieux bourg de Boudry, à mi-hauteur de la rue qui monte de la tunul-tueuse Areuse au château médiéval, se trouve derrière la vieille fontaine, l'église, ancienne elle aussi, avec son joli chœur ogival. C'est là que depuis quelques hivers déjà la pianiste Jeanne Bovet organise ses causeries-auditions à travers toute l'histoire de la musique. Causeries enseignant le développement de la musique, des origines à nos jours, initiant aux différents genres, aux œuvres des compositeurs.

Auditions: soit qu'elle joue elle-même au iano ou à l'orgue, soit qu'elle fasse appel d'autres artistes, Mlle Bovet illustre ses à d'autres artistes, MIle Bovet illustre ses causeries par l'exécution d'œuvres typiques. C'est ainsi que nous avons entendu, dans l'humble église du vignoble, à côté d'artistes neuchâtelois, la violoniste Blanche Honegger, les flutistes Moïse, père et fils, ce dernier aussi comme pianiste, la cantatrice Elsa Leherz-Meister, Marguerite de Siebental, violoniste et pianiste, le violoncelliste Honegger, une grande cantatrice norvégienne, etc., et que nous entendrons en janvier Hélène Fahrni. En ce dimanche de décembre, ce fut la pianiste française Hélène Boschi, de Paris, qui interpréta magistralement des moments musicaux, valses, l'indler, et une sonate de Schubert, caux, valses, ländler, et une sonate de Schubert,

ce compositeur étant à l'étude cet hiver. Pour accompagner des concertos et pour l'exécution d'œuvres symphoniques, Mlle Bo-vet et son bras droit Mme Bouet-Langenstein, vet et son bras droit Mme Bouel-Langenstein, professeur de violon, n'ont pas reculé devant les difficultés et les tracas qu'occasionnent la création et l'entraîmement d'un orchestre d'amateurs. Au près et au loin, les deux orga-ganisatrices mobilisaient amis et connaissances jouant de quelque instrument. Là encore une femme, Mme Bouet, assumait la direction de l'ensemble et tous ces divers talents et ces bonnes volontés réunis nous ont donné de fort belles exécutions d'œuvres classiques.

Jusqu'à maintenant les chefs d'orchestre féminins et les directrices de chœurs mixtes étaient assez rares chez nous, pour qu'il vaille la peine de signaler à un journal féministe, les trois cas sus-mentionnés.

Femmes animatrices et initiatrices, à côté de leur travail de ménagère et de mère de famille, doublé du travail professionnel, elles ne craignent ni peines ni fatigues pour faire communier dans leur amour de la belle musique des êtres moins talentueux. En même sique des êtres moins talentueux. En même temps, elles font connaître et aimer la mu-sique classique hors des grandes villes où elle reste cantonnée. Tant d'efforts désintéressés et de dévouements méritent qu'on leur rende hommage. M. A.

### La sécurité sociale

et les charges qu'elle impose aux employeurs du canton de Genève.

Relevant la distinction entre les tois sur la protection du travailleur et la protection proprement dite de sécurité sociale, celles-ci — dit Mlle Monbaron — doivent donner la stabilité aux salariés et à leur famille. A la base de ces mesures, il y a le devoir de leur assurer un minimum d'existence.

assurer un minimum d'existence.

Il y a, à côté des contrats collectifs, des allocations ménagères, des primes diverses, pour les naissances par exemple, des droits pour absences, pour cause de maladie, etc.

L'obligation d'assurer le salarié contre les maladies et les accidents professionnels sont entièrement à la charge de l'employeur. Les vacances payées sont obligatoires dès la première année (13 jours aux mineurs à Genève, les autres cantons ne prévoyant que 6 jours).

meire année (13 jours aux mineurs à Genève, les autres cantons ne prévoyant que 6 jours). Les allocations familiales à Genève sont de 5 % supérieures à celles des autres cantons ; en Belgique, elles sont encore de 10 % plus élevées.

L'assurance maladie est prévue à Genève par le contrat collectif.

Parfois l'employeur met aussi à la disposition du malade les soins médicaux et ceux d'une infirmière.

stion du malade les soins médicaux et ceux d'une infirmière. Les accidents non-professionnels sont à la charge de l'ouvrier. Il y a des conventions diverses pour congés dans des cas de décès. De plus en plus est créé un fonds de pré-

De plus en plus est cree un tonds de prévoyance géré par une caisse paritaire ou par un groupe d'ouvriers, où la participation des entreprises est la plus grande.

La sécurité sociale n'est donc pas un vain not dans ce pays: toutes les prestations contribuent à donner à l'ouvrier suisse un sentiment de sécurité et de joie au travail. En général, il aime son travail et vise à le perfectioner. Mellemperement des les confectioners de l'est de le parfectioner de l'est de le parfectioner. perfectionner. Malheureusement dans les rap-ports entre capital et travail, il y a un élément politique.

politique.

Ce travail de diplôme, sujet d'une brûlante actualité, dit M. Sassi, inspecteur du travail au Département du travail, de l'hygiène et de l'assistance publique à Genève, sous la direction duquel il a été préparé, est le résultat d'une enquète au moyen d'un questionnaire adressé à 50 établissements de Genève.

M. I. D. M.-L. P.

<sup>1</sup>Travail de diplôme présenté à l'Ecole d'Etudes sociales de Genève par Mlle Da-nièle Monbaron.

## La saison parisienne des grands prix littéraires par notre correspondante à Paris

Les mois de décembre parisien, si fertile Les mois de decembre parisien, si fertile en manifestations intellectuelles et artistiques, a vu, entre autres, le couronnement des lauréats des grands prix littéraires. L'attribution du «Fémina» fut sans histoire, et les seize dames qui en constituent actuellement le jury, se mirent assez aisément d'accord pour conventue. Sanse Crosseand autreur de La

le jury, se mirent assez aisément d'accord pour couronner Serge Groussard, auteur de « La femme sans passé» ¹, curieux roman d'atmosphère gravitant autour d'un fait-divers.

Par contre, la réunion des membres du « Goncourt » — tous du sexe fort, cependant... — fut quelque peu orageuse, ces messieurs ne parvenant pas à se mettre d'accord sur un candidat! En désespoir de cause, Francis Carco leur proposa un « outsider » dont il n'avait jamais été question aupara-

vant... et c'est ainsi que Paul Colin obtint le prix pour ses « Jeux sauvages » ? jeux quelque peu pimentés, si nous en croyons ceux de nos confrères qui les ont déjà lus... En tout cas, à la réception donnée en son honneur par les Editions Gallimard, l'auteur, jeune homme simple et sympathique, nous parut plus surpris encore que toute la critique d'avoir obtenu le prix!

Le « Théophraste-Renaudot » — donné par

Le «Théophraste-Renaudot » — donne par les journalistes le même jour que le « Gon-court » — fut attribué à Pierre Molaine pour « Les orgues de l'enfer » ³, dont l'action se déroule à l'hôpital, dans la section des alié-nés, A la ville, l'écrivain est commandant de chars... Enfin, l'« Interallié », habituellement donné le jour du « Fémina » à un journaliste.

fut remis à quinzaine et attribué, le dernier en date, à Georges Auclair pour « Un amour allemand » 4, roman-reportage qui tente objectivement de pénétrer la psychologie de l'Allemagne, et s'en effraye parfois...

Par ailleurs, le roman d'Alan Paton, « Pleure ò Pays bien-aimé » 5, qui pose de façon si humaine le problème du racisme en Afrique du Sud, vient de remporter le prix de la meilleure traduction. C'est donc à une femme, Denyse Van Moppès — remarquable traductrice — que revient le prix « Denyse Clairouin », pour son émouvante fidélité au texte et à l'esprit de ce très beau livre.

Janine Auscher.

- <sup>1</sup> Editions Gallimard. <sup>2</sup> Editions Gallimard.
- 3 Editions Corréa.
- <sup>4</sup> Editions Gallimard. <sup>5</sup> Editions Albin Michel.

## Portraits de femmes

Durant l'Année sainte qui vient de se clore, on a canonisé

## Jeanne de France

fille de Louis XI, qui supporta avec dignité et magnanimité une douloureuse destinée.

Née en 1464 d'un père ténébreux et cruel et d'une mère aux aimables vertus, Charlotte de Savoie, elle était la seconde de trois enfants. Sa sœur ainée, la belle et ambitieuse Anne de Beaujeu, son frère puiné, le futur Charles VIII, étaient les préférés d'un père incapable d'amour et devant lequel tout le monde tremblait. Petite, faible, boiteuse, légèrement contrefaite, Jeanne est comme une modeste violette perdue au milieu de fleurs brillantes aux parfums violents. Personne ne reconnaît ses admirables qualités morales. Elle est humble, consciente d'une infériorité physique qui la voue au malheur et hui interdisparation. est humble, consciente d'une infériorité physique qui la voue au malheur et lui interdit les joies d'une vie normale. Jamais, au cours d'une existence parfois mouvementée, elle ne démentit « son beau caractère de patience, de vertu et de résignation ». Charlotte de Savoie, souvent seule avec une petite Cour, était ellemème trop malheureuse et délaissée, pour se pencher sur cette âme esseulée. Louis XI ne témoigna jamais d'affection à ce rejeton disgràcié, à cette petite fille craintive, et ne s'occupa d'elle que pour la fiancer à son cousin Louis d'Orléans. Le mariage, imposé par les intérêts de la Couronne, fut célébré en 1476, alors que la princesse n'avait que 12 ans et son époux 14.

Devenue Duchesse d'Orléans, elle ne fut pas plus heureuse que lorsqu'elle tremblait de peur dans la sinistre demeure royale de Plessis-les-Tours. Son jeune mari — un des plus charmants cavaliers de la Cour de France — qui la connaissait depuis sa naissance et — qui la connaissait depuis sa naissance et l'avait toujours aimée comme une sœur, ne s'occupa jamais d'elle et n'accepta le mariage que par obéissance et pour conquérir plus de liberté. Les sept prémières années de vie conjugale furent pour Jeanne d'une morne tristesse, que sa sensibilité rendait parfois poignante, mais que sa résignation cachait à un entourage indifférent. Sa propre souffrance la poussait à soulager celle des autres. Son âme se donnait ardemment à des œuvres de charité que le vénérable Saint Françoischarité que le vénérable Saint Françoisde-Paule admire hautement. Mandé à la Cour de France par Louis XI que dévoraient les remords et les craintes de l'au-delà, ce saint homme n'avait rencontré dans la foule des homme n'avait rencontre dans la foule des puissants que laideur morale, orgueil et am-bition: seule ce pauvre petit laideron de Du-chesse d'Orléans, boitillant toute la journée à la recherche de malheureux à consoler, lui avait paru digne d'intérêt. « J'ai vu, disait-il,

dans ma longue carrière, de grandes douleurs, de grandes fautes et de grands repentirs, mais Jeanne est au-dessus de la vertu humaine; je la bénis, je la plains, je l'admire. Que Dieu la soutienne, car sa place n'est point sur cruelles la terre, où j'entrevois pour elle de souffrances ».

souffrances ».

François-de-Paule ne se trompait pas. A la mort de Louis XI, Anne de Beaujeu fut déclarée Régente au nom du trop jeune Charles VIII, mais le Duc d'Orléans voulut lui disputer le pouvoir et se livra à tant d'intrigues, arrivant même jusqu'à la lutte ouverte, que la Régente se vit obligée de sévir, et le fit battre en bataille rangée par le vaillant La Trémouille, qui le fit prisonnier. Voilà donc l'infortunée Jeanne souffrant de savoir son mari trainé de prison en prison et subissant les plus affreux traitements. Elle s'arme de tous son courage pour le secourir. Alors sant les plus affreux traitements. Elle s'arme de tous son courage pour le secourir. Alors que ses amis l'abandonnent, le Duc d'Orléans est défendu par sa femme, qui ne cesse de supplier le Roi, sa sœur, les courtisans même... Elle ne peut obtenir que de partager la captivité du prisonnier. Dans la forteresse de Bourges elle trouve le Duc affaibli et souffrant, accablé par de dures privations, enfermé la nuit dans une cage de fer. Elle se prodigue, accepte toutes les humiliations que lui imposent des géôliers cruels, et finit, à force de ferme douceur par obtenir liations que lui imposent des géôliers cruels, et finit, à force de ferme douceur par obtenir quelques adoucissements. Après trois ans de

supplications, le Roi céda enfin et alla délivrer le malheureux prince. supplications, le Roi céda enfin et alla délivrer le malheureux prince. Louis reconnaissant, s'était un peu rapproché de sa vaillante c'pouse, mais Jeanne ne trouva pas longtemps en lui les sentiments affectueux qu'il lui avait témoignés à Bourges. Le roi Charles VIII avait épousé Anne de Bretagne, et bientôt la pauvre Jeanne s'apercut que son mari n'était pas insensible au charme de cette jeune Princesse devenue sa belle-sœur, bien qu'il cachât cette passino coupable à tout le monde, par respect pour son épouse et par dévouement envers le Roi. Et la clairvoyante Jeanne surait été seule à s'en apercevoir peut-être, si le envers le Roi. Et la charvoyame deame suran été seule à s'en apercevoir peut-être, si le frèle Roi, âgé seulement de 28 ans, n'était mort au sortir d'un jeu de paume, frappé d'apoplexie. Louis d'Orléans lui succédait (Charles étant mort sans héritiers) sur le trône de France, et Jeanne devenait reine!



#### VAUD

#### Plan de campagne

Plan de campagne

Le 4 décembre, sitôt après que le Grand Conseil ait approuvé en deuxième débat les modifications constitutionnelles qui permettront aux communes qui le décideront d'accorder les droits politiques aux femmes, se réunissaient, au Foyer du théâtre à Lausanne, sous la présidence de Mlle A, Quinche, de nombreuses personnalités politiques de Lausanne et du canton, les représentantes des sections de l'Association vaudoise pour le suffrage féminin, de nombreuses associations féminines vaudoises, pour jeter les bases du travail que nécessite la volation populaire, d'ici à trois mois.

Mlle Quinche a salué les nombreuses personnalités qui avaient bien voulu apporter aux aspirantes citoyennes l'appui de leurs convictions et de leur situation, et spécialement M, le docteur M. Muret, président d'honneur des suffragistes vaudoises. Après une discussion nourrie et très amicale, l'assemblée a décidé la constitution d'un comité de patronage, puis d'un comité exécutif, préside aven Mlle Quinche age M. P. H. Lecard

a decide la constitution d'un comité de par tronage, puis d'un comité exécutif, présidé par Mile Quinche, avec M. P.-H. Jaccard, directeur des Intérêts de Lausanne, comme scerétaire général, avec des vice-présidents re-présentant les partis politiques et divers mi-lieux, et trois commissions: Finances, dont Mme Zanchi sera la secré-taire. Presse et milicité dont le refeident

taire ; *Presse et publicité*, dont le président est M. Michel Jaccard, directeur de la « Nou-velle Revue de Lausanne », rapporteur de la commission du Grand Conseil, la secrétaire, commission du Grand Conseil, la secrétaire, Mlle S. Bonard, journaliste, avec la collaboration des femmes journalistes du canton; et Conférences, sous la présidence de Mlle A. Quinche, avec Mlle E. Sennwald, comme sestitier

Avec un enthousiasme et un entrain qui font bien augurer de la campagne, de nombreuses personnes ont mis leurs talents au service de la propagande.

#### Dons reçus par le Comité

Association suisse pour le suffrage Fr. 800,—

Institutrices du collège de Montriond Lausanne Roman Mayer, bijoutier, Lausanne

## Suivez l'exemple!

### Nationalité de la femme mariée

A l'assemblée tenue, le 7 décembre à Lau-sanne ,par le Suffrage féminin, ont assisté plus d'une centaine de Suissesses dépouillées de leur nationalité par leur mariage avec un exposé brillant et extrêmement clair de Mile expose brillant et extremement clair de Mile A. Quinche, avocate. Mile Quinche, qui est une des cinq femmes juristes membres de la Commission fédérale d'experts, a dit les efforts faits, sans résultats, depuis plus de trente ans, par les associations féminines pour faire reviser le droit suisse, qui retire sa nationalité à la contraction de la contract lité à la Suissesse épousant un étranger. L'a-vant-projet élaboré par le Conseil fédéral, étudié ces mois-ci par la Commission fédérale d'experts, maintient cette coutume inhumaine, ne repose sur aucun texte constitutionnel. la proposition de ses membres féminins, la Commission proposera au Conseil fédéral que les femmes épousant un étranger puis-sent dans les six mois suivant leur mariage, faire une déclaration exprimant leur désir de rester suisses. De plus, si la femme suisse

## Nos suffragistes à l'œuvre

#### Pétition de l'Association Suisse au Conseil fédéral

Le postulat von Roten au Conseil National

L'Association suisse pour le suffrage féminin vient d'adresser au Conseil fédé-

féminin vient d'adresser au Conseil requeral la requête suivante:
«Les diverses votations cantonales de ces dernières années sur l'introduction du suffrage féminin n'ont malheureusement pas réussi à améliorer la situation humiliante faite aux femmes suisses.

» L'Association suisse pour le suffrage féminin, convaincue que nos plus hauts magistrats fédéraux constituent l'instance compétente pour étendre le droit de vote aux femmes de notre pays, prend la liberté de vous prier de bien vouloir présenter aux Chambres la modification di-dessous aux Chambres la modification ci-dessous à l'article 10 de la Loi fédérale concernant les votations populaires sur les lois et arrêtés fédéraux (17 juin 1874). Ainsi, par exemple, après les mots « a droit de » de prendre part aux élections et aux » votations tout Suisse» on intercalerait les mots « homme ou femme ». L'art. 10 prendrait la teneur suivante:

» A droit de prendre part aux élections et votations tout Suisse, homme ou femme vi certions tout Suisse, homme ou fem-

et votations tout Suisse, homme ou fem-me, âgé de 20 ans révolus et qui n'est du reste point exclus du droit de citoyen ac-tif par la législation du canton dans lequel son domicile.

» Nous sommes d'avis qu'il n'est point nécessaire de reviser la Constitution. En effet, son article 74 n'exclut pas expres-sément la femme du droit de vote ; il se borne à réserver à la législation fédérale le pouvoir de régler de manière uniforme l'exercice de ce droit.

» Bien que notre Association, de par ses statuts, vice à l'égalité complète des droits entre l'homme et la femme, elle s'est ral-liée aux vues exprimées le 27 octobre 1949 dans la pétition du Comité d'action pour le suffrage féminin. Elle demande donc, elle aussi, pour la Suissesse en premier lieu le droit de participer aux référenduns et aux initiatives, ainsi que le droit de voter sur les lois fédérales, de même que sur les arétés fédérays de portés générale. sur les arrêtés fédéraux de portée générale.

Dans tous les domaines des mesures législatives souvent de grande portée sont proposées et décidées, sans qu'on nous demande à nous autres femmes d'exprimer notre volonté. Ce fait est en contradiction évidente avec l'article 4 de la Constitution fédérale qui déclare nettement qu'il «n'v a » en Suisse ni sujets, ni privilèges de lieu » de naissance, de personnes ou de familles ».

ques, sinon dans l'hémicycle - était le plus

#### NEUCHATEL

### La tuberculose bovine et le lait

A la séance mensuelle de décembre du suffrage féminin, les membres de la société en-tendirent un exposé de Mme Wegmann, membre de la commission fédérale pour la lutte contre la tuberculose bovine, ayant comme sujet: la tuberculose bovine et le lait.

sujet: la tuberculose bovine et le taut.
Cet exposé fut suivi d'une discussion et L'assemblée

l'assemblée prit les décisions suivantes:

1. nous les femmes, en tant que consommatrices, nous insisterons auprès des organes

matrices, nous insisterons aupres des organes responsables pour obtenir une amélioration de la qualité du lait et nous désirons que la différenciation de son prix soit envisagée.

2. nous voudrions que les contrôles soient plus fréquents et nous aimerions être tenues au courant des résultats de ces contrôles (tout particulièrement les contrôles bactériologi-

ques).

3. nous demandons la création d'une cen-trale laitière à Neuchâtel.

4. nous aimerions que les femmes en tant que consommatrices soient largement repré-sentées dans la future commission paritaire. d'arbitrage qui sera créée au commencement de 1951.

#### BERNE

### Rectification

Le compte-rendu, paru dans notre numéro du 2 décembre, de la conférence du Prof. Ed. Privat, sur La femme dans le monde à reconstruire, a été placé à tort dans la rubrique du canton de Neuchâtel.

C'est à La Neuveville, canton de Berne, que cette conférence a été donnée. Nous nous excusons de cette erreur.

A la Neuveville aussi, la section suffragiste a entendu, le 27 septembre, une conférence de Mlle M. Pelet: La graphologie est-elle une science? Notre journal ne l'avait pas mentionné. Nous nous en excusons.

#### GENÈVE

L'Association genevoise pour le suffrage féminin a recommandé à ses membres, d'as-sister à la séance féminine de l'Assemblée mondiale des Peuples (3 janvier) où fût appuyée la motion des Suédoises demandant

appuyée la motion des Suédoises demandant que, dans cette Assemblée qui va se constituer, on prévoie un nombre égal de députés des deux sexes. C'est la première fois dans l'histoire que semblable proposition sera entérinée. Des femmes sont venues de plus de quarante-huit pays assister à cette assemblée et de fort loin, du Japon, du Nigéria... prouvant ainsi combien leur tient à cœur la paix du monde.

Le député von Rothen avait fait paraître le 19 décembre, dans le journal qu'il rédige, le Walliser Bote, un article où il mentionne important de la journée : le « postulat » von Roten sur le suffrage féminin. Le député catholique haut-valaisan demande au Conseil Roten sur le suffrage féminin. Le député catholique haut-valisan demande au Conseil fédéral de présenter aux Chambres un rapport sur « les moyens les plus appropriés pour étendre aux femmes suisses l'exercice des droits politiques ». Le Conseil l'écoute avec une attention digne d'éloge, car la rigueur logique n'est pas le trait le plus caractéristique de cet orateur généreux. L'essentiel de son argumentation revient à dire que la procédure constitutionnelle n'est, en l'occurence, pas démocratique. M. von Roten voudrait que l'on accordât des droits politiques aux femmes suisses — ce qui est une thèse parfaitement soutenable — mais sans consulter le peuple ni les cantons — ce qui est beaucoup plus contestable.

C'est à M. Kobelt que revient l'honneur de répondre à l'orateur; je dis l'honneur car les tribunes publiques recèlent les auditrices les plus attentives qu'elles aient jamais accueillies. Le chef du département militaire, qui remplace M. von Steiger, répond en deux phrases. Le Conseil fédéral accepte le postulat pour étude et présentera sous peu un rapport aux Chambres.

Une discussion aussi brève que confuse s'ensuit. Au vote, le gostulat » von Roten les démarches entreprises ces dernières se-maines par l'Association suisse pour le suf-frage féminin el la Lique des femmes catho-liques. Il montre fort bien que ce que nous appelons volonté du peuple, signifie la vo-lonté du seul sexe masculin. Il dit encore...

... La consultation populaire directe est cer-tainement une perle de notre démocratie ; elle protège le peuple contre les empiètements des autorités, contre tous les appétits de puis-sance des pouvoirs mblies

sance des pouvoirs publics.

Il est tragique cependant que, dans un cas tout au moins, cette consultation populaire s'exerce contre la liberté: lorsqu'il s'agit des

droits politiques féminins.
... Le droit de referendum qui devrait servir à nous défendre des abus de l'autorité a tété le meilleur moyen par lequel la classe dirigeante — les hommes — a pu mainteni les autres dans une situation subalterne...

Le chroniqueur de la Tribune de Genève, comme on le verra dans la relation suivante, nous parali, quoi qu'il en pense, moins logique que M. von Rothen. Vient enfin, vers dix heures, ¹ l'objet qui pour beaucoup — dans les tribunes publi-

<sup>1</sup> 20 décembre 1950.

Une discussion aussi brève que confuse s'ensuit. Au vote, le « postulat » von Roten est approuvé par 71 voix contre 42. la femme ait un effet rétroactif, qu'elle soit

a dû renoncer à sa nationalité pour des cir-constances propres au pays où elle vit, elle pourra se faire réintégrer dans sa nationalité, pourra se faire reintegrer dains sa nationalite, ainsi pour les veuves, les divorcées, les sépa-rées devenues apatrides au cours de leur ma-riage, cette réinfégration pourra même se faire de l'étranger, dans les dix ans après la dissolution du mariage.

On voudrait également que la déclaration de

la femme ait un effet rétroactif, qu'elle soit opérante pour les femmes ayant perdu leur nationalité suisse avant la mise en vigueur de la loi, prévue pour 1952 au plus tôt. L'avant-projet prévoil également des messures contre les mariages fictifs, scandale de la précédente guerre pour les enfants de Suissesses, afin de leur faciliter leur naturalisation suisse.

Tous ces détails ont été écoutés avec atten-

tion par les victimes d'une loi désuète, qui traite les femmes mariées bien plus mal que les femmes célibataires et les hommes, lesquels ne perdent jamais leur nationalité suisse; la nationalité est bien personnel imprescriptible pour tous.

Le "Mouvement Féministe" est en vente à la Librairie Payot, au Molard et à la Librairie Jullien, Bourg-de-Four, Genève.

Mais la couronne royale ne devait être pour elle qu'une couronne d'épines. Bientôt Louis elle qu'une couronne d'épines. Bientôt Louis XII voulut rompre un mariage qu'il affirmait lui avoir été imposé par contrainte, et fit valoir, cet argument pour que la répudiation fût acceptée par la Cour de Rome. Il réussit à obtenir en 1498 que le pape Alexandre VI frappàt de nullité son mariage, célèbré depuis 22 ans! Cette cruauté ne lui était pas selement dictée par le peu d'amour que Jeanne lui inspirait, mais encore et surfout parce que la princesse Anne avait apporté en dot la Bretagne à son époux Charles VIII, et Louis XII, succédant sur le trône à ce dernier, crai-nait que le Duché n'échanpat à la domination gnait que le Duché n'échappât à la domination française.

Voilà donc notre pauvre Jeanne répudiée et réléguée à Bourges. Elle accepte son sort avec résignation, mais en eut le cœur brisé. Pourelle conserva, même en cette triste circonstance, humiliante et dure pour elle, une noblesse et une grandeur qui frappèrent tous ceux qui l'entouraient. Sous le voile noir, et la ceinture de corde enserrant, sur son corps et la ceinture de corde enserrant, sur son corps difforme, la robe grise «elle était, dit un de ses biographes, plus à son aise qu'avec des vêtements royaux et elle parut oublier qu'elle avait été sur les marches du trône. Le reste de ses jours fut employé dans des œuvres de la plus ardente charité; la véné-ration publique la suivait au fond de sa retraite». François-de-Paule vint plusieurs

fois à Bourges la conseiller dans sa nouvelle tâche et ranimer son courage.

Le roi lui avait octroyé, au moment de la répudiation, l'administration du Duché de Berry, et elle s'acquitta de cette charge avec tant de sagesse qu'après sa mort les habitants de Bourges demandaient qu'on rendit la justice comme au temps de la Bonne Duchesse ». Elle s'intéressa à l'enseignement et à l'éducation de la jeunesse en fondant des bourses cation de la jeunesse en fondant des bourses pour les étudiants pauvres et en s'intéressant activement au développement du Collège Sainte-Marie qui, sous la direction des Jésuites, devait donner plus tard à la France des hommes éminents comme le Grand Condé et Rourdsloui

hommes ennueux Bourdaloue. Malgré les douleurs et les épreuves qui sillonèrent sa courte existence, elle sut dé-ployer des qualités exceptionnelles de cœur et d'esprit. Elle mourut le 4 février 1505, saintement comme elle avait vécu.

Marie Noger.

## Car enfin je vous aime

par Pierre Emmanuel — Ed. La Baconnière (Neuchâtel), du Seuil (Paris).

Est-ce un roman d'amour?... C'est plu-lòt une étude sur la psychologie de l'amour; c'est même, au fond, un roman psychologique. Mais c'est aussi un poème en prose, un chant à la fois mystique et sensuel qui évoque parfois les accents du « Cantique des Canti-

C'est un livre curieux qu'il est fort difficile d'enfermer dans un classement précis ; en tant que roman, le sujet peut se résumer en quelques lignes. Déodat aime Laurence ou plutôt croit l'aimer, mais Laurence, plus lucide — les femmes ont un instinct sûr pour jauger l'amour... — et qui, elle, aime vraiment, a compris qu'elle n'est pour lui qu'un jeu de l'esprit, un caprice de l'imagination, non pas un véritable amour. Elle le lui dit un fjour; il se retourne alors vers une autre femme, une jeune fille, Eve, qui l'aime, elle aussi, et qu'il croit ne pas aimer... C'est pourtant elle qui sera la femme de sa vie; le jour où il le comprend enfin, il l'épouse. C'est tout, Et c'est beaucoup... car si l'action est ténue, la forme est harmonieuse et le contenu est dense. Les notations subtiles abondent; peul-être pourrail-on faire à ce plutôt croit l'aimer, mais Laurence, plus lucide

abondent; peut-être pourrait-on faire à ce livre le reproche paradoxal d'être parfois un peu trop littéraire... Mais cette recherche s'efface lorsque le sujet le requiert. L'auteur sait en quelques l'gnes, évoquer la grandeur émouvante d'un vieux couple qui s'aime tou-cours et admiss volontiers: « le motidienne emouvante d'un vieux couple qui s'aime tou-jours, et admire volontiers: « la quotidienne banalité d'un long amour ». De même, à propos de « L'amour et la vie d'une fem-ne», l'émouvant recueil de mélodies schu-maniennes, le héros du livre, bouleversé par la magie de la musique, perçoit « cette religion

à deux qui est la suprème audace ou l'évidence instinctive du couple ».

Il est aussi question de la grâce dans ce livre, et l'on sent que l'auteur sait de quoi il parle et que, de toute évidence, il a éprouvé ce sentiment supra-terrestre qui renverse l'homme et le roule comme une vague.

« Car enfin je vous aime » est un livre qui nous mène hors des chemins battus, et atteint à un niveau intellectuel — par-fois même spirituel — rare en notre époque matérialiste.

Janine Auscher.

TOUX et MAUX DE GORGE

# POTION FINCK

(formule du Dr. Bischoff) En vente à la PHARMACIE FINCK & Cie

26, rue du Mont-Blanc, Genève au prix de Fr. 1.80. Tél. 2.71.15

# A La Halle aux Chaussures

Maison fondée en 1870

Marc Vve L. MENZONE

Solidité - Elégance

5 o/o escompte en tickets jaunes
17, Cours de Rive, Angle Boulevard Helvétique,